

Horaires d'ouverture, amener et chercher, maladies et vacances au jardin d'enfants



HORAIRES D'OUVERTURE

Les jardins d'enfants sont d'habitude ouverts de 07h30 à 16h30. Certains jardins d'enfants ont des horaires d'ouverture élargis. Votre jardin d'enfants vous communiquera ses horaires d'ouverture. Vous choisissez vous-même combien de temps l'enfant passera chaque jour au jardin d'enfants.

Les jardins d'enfants ont souvent des sorties, des séances de chant, des groupes de jeu et de langue et d'autres activités dans la matinée. Prévenez le jardin d'enfants si vous venez plus tard dans la journée. Les employés sauront alors s'ils doivent attendre l'enfant, ou s'ils peuvent commencer les activités du jour.

AMENER ET CHERCHER L'ENFANT AU JARDIN D'ENFANTS

Signalez au personnel votre arrivée au jardin d'enfants, pour que l'enfant soit bien accueilli. Parlez aussi avec le personnel quand vous venez chercher l'enfant, et signalez votre départ du jardin d'enfants. Ces contacts sont importants pour la sécurité de l'enfant, et pour l'échange d'informations le concernant.

Il est important d'avertir le jardin d'enfants si d'autres que les parents viennent chercher l'enfant. Le jardin d'enfants peut alors préparer l'enfant à cela. Le jardin d'enfants n'a de plus pas le droit de remettre l'enfant à d'autres sans que cela soit convenu d'avance, même si l'enfant reconnaît cette personne.





VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

Quatre semaines par an ne sont pas payantes. Cinq de ces jours sont des journées de planification (*planleggingsdager*) et les enfants ne vont pas au jardin d'enfants ces jours-là. À ces jours s'ajoutent trois semaines de vacances.

Certains jardins d'enfants sont ouverts tout l'été, d'autres ferment pour deux ou 3 semaines pendant les vacances. Le jardin d'enfants demande souvent aux parents de signaler quand l'enfant va prendre ses vacances d'été. Quand l'enfant est signalé comme en vacances, il ne peut pas venir au jardin d'enfants.

Si l'enfant doit s'absenter au-delà des semaines de vacances convenues, il faut en informer le jardin d'enfants. Les jardins d'enfants sont fermés les jours fériés et le 17 mai. Pour les fêtes de Noël, Pâques, les vacances scolaires de février et d'automne, beaucoup de jardins d'enfants demandent aux parents si les enfants seront absents. Ils le font pour savoir combien d'enfants viendront au jardin d'enfants, et pour pouvoir planifier un personnel suffisant en fonction de cela.

MALADIES

Si l'état de santé général de l'enfant n'est pas bon, il faut le garder à la maison et ne pas l'amener au jardin d'enfants. Les signes de mauvaise santé peuvent être une fatigue anormale, des nausées, un manque de tonus ou une perte d'appétit. Un enfant qui vomit et a la diarrhée doit rester à la maison deux jours après la disparition des symptômes, même s'il n'a plus de fièvre.

Si on demande à l'enfant de rester à la maison, c'est principalement pour qu'il ne contamine pas les autres enfants. L'enfant a aussi besoin de soins et d'une attention particulière, et le

jardin d'enfants n'a pas la capacité de consacrer un employé à la garde exclusive d'un enfant malade.

Appelez le jardin d'enfants pour l'informer que l'enfant est malade. Le respect de cette consigne est particulièrement important si l'enfant souffre d'une maladie contagieuse.

MÉDICAMENTS

Les enfants ont parfois besoin de médicaments pour guérir d'une maladie. Ce sont normalement les parents qui sont responsables de donner les médicaments au bon moment, comme prescrits par le médecin. Le jardin d'enfants ne peut être forcé à administrer des médicaments, mais aidera d'habitude à les donner après une maladie. Cela doit être convenu avec le jardin d'enfants.

Certains enfants ont besoin de prendre des médicaments tous les jours, pour traiter une maladie chronique. Si le jardin d'enfants doit administrer ces médicaments, il faut en convenir spécialement. Les employés doivent alors être formés aux routines nécessaires à l'administration de ces médicaments.



BERGEN
KOMMUNE